Procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juillet 2018 ;

Lors de l'assemblée générale du 25 juin 2018, il a été constaté que le quorum nécessaire pour le point relatif aux modifications statutaires n'était pas atteint.

En application des dispositions prévues à l'article 18 des statuts, une nouvelle assemblée générale a été convoqué pour le 12 juillet, avec un ordre du réduit au point relatif aux modifications du statut.

Lors de cette assemblée, il a été procédé au dépouillement des votes.

Le résultat figure dans le procès-verbal ci-dessous.

L'assemblée générale constate le vote positif de la résolution.

L'assemblée générale approuve les modifications statutaires présentées par le Conseil d'administration. Elle autorise le Président et le Secrétaire général à accepter les modifications non substantielles qui pourraient être demandées par les pouvoirs publics auxquels les projets de statuts et de règlement intérieur doivent être soumis en raison du caractère d'utilité de l'AX, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration.

MODIFICATION DES STATUTS

Assemblée générale du 12 juillet 2018 Procès-verbal de dépouillement des votes reçus après l'Assemblée générale du 25 juin.

1. •	 Il a été reçu o 	u retiré de l'urne	pour l'Assemblée	générale du 25	juin 2018 1	1251
vot	es valables reçu	IS.				

- 2. Il a été reçu ou retiré de l'urne après l'Assemblée générale du 25 juin 2018 enveloppes bleues fermées pour participer au scrutin.
- 3. Sur ce total, 3 enveloppes ne contenaient ni enveloppe rose ni bulletin de vote sans enveloppe rose : le vote est inexistant.
- 4. Il a été compté 1268 votants.
- 5. Sur ce total, & \(\) votes ont été déclarés nuls (bulletin de vote sans enveloppe rose, enveloppe rose vide, bulletin blanc, inscriptions ou signes divers sur l'enveloppe rose ou sur le bulletin, plusieurs bulletins contradictoires).
- 6. Il reste 11 8 7 votes valables reçus lors du dépouillement du 12 juillet 2018.

Le résultat du dépouillement est le suivant :

bulletins **pour** l'approbation de la résolution

• 37 bulletins **contre** l'approbation de la résolution

Paris, le 12 juillet 2018 Le Président du bureau de vote

un scrutateur